



Litige parents divorcé : quels parents doit se déplacer

Par **jessyjess03**, le **24/12/2012** à **22:23**

Bonsoir, je suis mère de deux enfants de 8 et 6ans dont j'ai la garde et mon ex un week end sur deux . Mon ex compagnon qui est vehiculé en a marre de me rapporter mes filles et refuse maintenant de me les ramener. Il me dit que c'est à moi de me déplacer alors que je n'ai pas le permis de conduire et qu'il a demenagé à environ 7km de chez moi et c'est très mal deservis en transport en commun. Il me dit que je reverais mes filles que lorsque je deciderais de venir les chercher! Que faire? J'ai decider d'aller demain porter plainte, mais est-ce que je suis dans mes droits si je refuse de venir les chercher? Aidez moi s'il vous plait!

Par **cocotte1003**, le **25/12/2012** à **08:57**

Bonjour, le dernier jugement du JAF doit etre appliqué dan sa totalité donc s'il est noté que votre ex doit prendre en charge les enfants c'est uniquement à lui de le faire et s'il ne vous les ramene pas vous déposez plainte pour enlèvement d'enfant.cordialement

Par **jessyjess03**, le **26/12/2012** à **16:48**

Le jugement du JAF est floue. Il est juste précisé que " le pere exercera son droit de visite et d'hébergement" , ainsi que les horaires, mais rien n'est précisé sur la prise en charge des enfants lors du trajet (si c'est lui ou moi qui devons prendre ou déposer les enfants). Pour la suite de mon histoire: Il a enfin décidé de me les ramener, mais surprise....c'est finalement sa

compagne qui me les a déposées. Depuis quelque temps c'est elle qui répond à mes messages .je n'ai même plus l'impression d'avoir des enfants avec mon ex , mais plutôt avec sa compagne. Est-ce normal?

Par **Marion2**, le **26/12/2012 à 18:48**

Bonjour jessyjess03,rnrnIl est inutile d'écrire 4 messages identiques. Je viens d'en supprimer 3.rnrnCdt